

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : Mmes FÉVRIER, PASQUIER, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, RICHEL, JOURDAIN, FOURNIER, GOUPY, SIMON

Etaient absents / excusés : Mme BIGOT donne pouvoir à M. PANNIER
Mme HUBERT
M. RADIGUE

Secrétaire de Séance : M. SIMON

L'an deux mil dix neuf, le huit novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 4 octobre 2019 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ Mise au point travaux routes de la Rouzière et de Château l'Hermitage

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques route de la Rouzière sont maintenant terminés et seront réceptionnés le 21 novembre prochain en présence du Conseil Départemental et des entreprises.

Monsieur PANNIER présente aux conseillers municipaux le plan des travaux relatifs au cheminement piétonnier routes de la Rouzière et de Château l'Hermitage. Cependant, les travaux prévus route de Château l'Hermitage posent un problème en terme de tenue des accotements car les fossés ne sont pas prévus être busés. Ainsi, l'estimation des travaux prévue au budget 2019 est insuffisante et ce cheminement piétonnier ne sera réalisable que si le busage des fossés est effectué.

Quelques conseillers municipaux indiquent leur déception quant à la non-réalisation du projet dans son ensemble routes de la Rouzière et route de Château l'Hermitage.

En ce qui concerne les travaux route de la Rouzière, Monsieur POTTIER de l'agence ATESART les a estimés à 39 920 € HT soit 47 904 € TTC et comprennent la construction de trottoirs en sable stabilisé renforcé.

Après un long débat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider les travaux route de la Rouzière avec une couche de finition en sable stabilisé renforcé (côté pair) jusqu'à la limite d'agglomération : une nouvelle estimation sera demandée à M. POTTIER comprenant ce supplément de travaux.
- de demander à M. POTTIER une estimation des travaux route de Château l'Hermitage comprenant le busage des fossés.

Par ailleurs, Monsieur PANNIER précise que l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques route des Trois Maillets est prévu au 1^{er} semestre 2020 : les aménagements de sécurité routière sont à prévoir au 2^{ème} semestre 2020 car le Département prévoit refaire le revêtement de la chaussée en 2021.

✓ **Délibération indemnité de conseil du Receveur Municipal pour l'année 2019**

Monsieur PIRAULT, Receveur Municipal a adressé sa demande d'indemnité de conseil pour l'année 2019 d'un montant de 425,68 € brut soit 385.13 € net.

Monsieur PANNIER fait part aux conseillers municipaux qu'aucune aide exceptionnelle sur site n'a été apportée par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de ne pas octroyer d'indemnité pour 2019 à Monsieur le Receveur Municipal.

✓ **Délibérations article Fêtes et Cérémonies 2019 et 2020**

Monsieur PANNIER demande aux conseillers de réajuster l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies) de l'année 2019 en y ajoutant 500 € supplémentaire pour permettre d'imputer les dépenses.

Pour information, cet article comprend notamment les dépenses liées à l'organisation de Saint Ouen fête l'été les chèques cadeaux pour le personnel, les fleurs et les frais d'organisation des différentes cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ajouter 500 € à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies) du budget 2019 portant à 6 500 € les crédits inscrits.

Il convient également de prévoir le montant de cet article au Budget 2020 afin de permettre le paiement des dépenses liées aux différentes cérémonies en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire 7 000 € à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies) au Budget Primitif 2020 de la commune.

✓ **Décision modificative N°1 au Budget de la Commune 2019**

Afin de réajuster l'ensemble du Budget Primitif 2019, un tableau récapitulatif des modifications est distribué aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2019 de la commune.

✓ **Travaux de ravalement façades logements 2 & 4 Place des Comtes de Belin**

Suite à la réunion du Conseil Municipal en date du 4 octobre dernier, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise GAUCHER pour ajouter le ravalement de la façade arrière.

Le devis de ravalement des différentes façades des logements 2 et 4 Place des Comtes de Belin s'élève à 12 814 € HT soit 15 376,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de ravalement façades des logements situés 2 & 4 Place des Comtes de Belin à l'entreprise GAUCHER pour un montant de 12 814 € HT soit 15 376,80 € TTC.

Ces travaux seront imputés à l'article 2132 (Immeubles de rapport) du budget communal 2019.

✓ Tarifs communaux 2020

Salle Audonienne et Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020 suivant l'annexe 1 (augmentation d'environ 1% par rapport à 2019).
- de maintenir en 2020 les tarifs retenus en 2019 de remplacement par pièce de vaisselle cassée lors de location des salles répertoriés dans l'annexe 2.
- de maintenir le tarif à 17 € par heure de ménage en cas de facturation de travaux de ménage de la Salle Audonienne ou du Restaurant Scolaire.

Photocopies et Fax

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire en 2020 le tarif pratiqué à savoir 0,25 € par photocopie ou fax envoyé.

Repas restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide du tarif des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- 3,50 € (3,45 € en 2019)
- Tarif réduit : 3,25 € à partir du 3^{ème} repas pris le même jour par les enfants d'une même famille (3,20 € en 2019)
- 5,60 € : repas adulte (5,55 € en 2019)

Concessions de Cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- | | | |
|----------------------------------------------------------------|---|-------|
| • Concession d'une superficie de 2 m2 pour 50 ans | : | 160 € |
| • Concession d'une superficie de 0,51 m2 (cavurne) pour 25 ans | : | 160 € |
| • Case columbarium pour une durée de 30 ans | : | 850 € |
| • Plaque columbarium | : | 52 € |
| • Plaque livre du jardin du souvenir | : | 28 € |

✓ Contrats de maintenance 2020

- Prévention et lutte contre les nuisibles au Restaurant Scolaire, Salle Belin et local Orange avec 2 passages par an

Un tableau récapitulatif des consultations est distribué pour les contrats arrivant à terme au 31 décembre 2019.

Trois sociétés ont été consultées et ont répondu (TSF MADELINE, GRUAU, FARAGO).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- de retenir la société TSF MADELINE pour la prévention et lutte contre les nuisibles (2 passages) dans les bâtiments communaux (restaurant scolaire, salle Belin et local orange) pour un montant de 153,32 € HT sans revalorisation du prix du contrat pendant la durée de trois ans.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

- **Surveillance microbiologique du Restaurant Scolaire et analyses légionnelles au vestiaires du stade**

Un tableau récapitulatif des consultations est distribué pour les contrats arrivant à terme au 31 décembre 2019.

Quatre sociétés ont été consultées et ont répondu (MERIEUX, MICROSEPT, INOVALYS, EUROFINS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la société MICROSEPT pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2020 sans revalorisation du prix fixé au contrat :
 - pour la Surveillance microbiologique du Restaurant Scolaire (3 passages) pour un montant de 281,01 € HT par an
 - pour les analyses légionnelles aux vestiaires du stade (1 passage) pour un montant de 233,90 € HT par an
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

- **Contrôle des extincteurs**

Un tableau récapitulatif des consultations est distribué pour les contrats arrivant à terme au 31 décembre 2019.

Trois sociétés ont été consultées et ont répondu (API, EUROFEU, TECC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de trois ans :

- de retenir la société Anjou Protection Incendie (API) à raison de 5,30 € HT par extincteur (comprenant toutes les pièces, les plombs et les déplacements) et une vacation de 17,50 € pour trois ans.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

- **Logiciel Berger Levrault**

Le contrat concernant les logiciels et les prestations de services Berger Levrault de la Mairie arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans sans revalorisation de prix :

- Droit d'utilisation : 3078 € HT par an
- Maintenance Formation : 342 € HT par an
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

✓ **Convention de partenariat avec Sarthe Habitat et la Communauté de Communes pour le projet de logements sociaux – route de l’Aunay**

Afin de réaliser la construction de logements sociaux, il est nécessaire de signer une convention tripartite entre Sarthe Habitat, la commune et la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » (CCOB).

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation de l’opération concernant les dispositions administratives, les droits immobiliers, les dispositions techniques, le financement et la collaboration avec les collectivités.

Monsieur le Maire donne lecture des dispositions relatives au financement en cas de demande d’arrêt du projet venant de la part de Sarthe Habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Votants : 11 dont 1 pouvoir : Pour (10) - Abstention (1)) autorise Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite avec Sarthe Habitat et la Communauté de Communes pour le projet de logements sociaux route de l’Aunay (projet de convention en annexe).

✓ **Convention de désignation d’un Maître d’Ouvrage Unique pour la desserte de logements sociaux - route de l’Aunay**

Cette convention a pour objet de préciser les conditions d’organisation de la maîtrise d’ouvrage unique chargée de l’opération commune à la Commune et la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Les dépenses relevant de la compétence de la Communauté de Communes comprennent la maîtrise d’œuvre et les travaux liés aux réseaux d’eaux usées et pluviales.

Les dépenses relevant de la Commune comprennent la maîtrise d’œuvre et les travaux de voirie avec éclairage public inclus.

Il est proposé que la commune de Saint Ouen en Belin soit désignée comme maître d’ouvrage unique de l’opération « Desserte de logements sociaux – route de l’Aunay ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte que la commune de Saint Ouen en Belin soit désignée comme maître d’ouvrage unique
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de désignation d’un Maître d’Ouvrage Unique pour la desserte de logements sociaux – route de l’Aunay.

✓ **Présentation du rapport annuel du Syndicat Mixte pour l’alimentation en eau potable de la région mancelle (SIDERM) sur le prix et la qualité du service public d’eau potable et rapports d’activités 2018**

Le rapport annuel du SIDERM sur le prix et la qualité du service public d’eau potable ainsi que le rapport d’activités pour l’année 2018 est présenté aux conseillers municipaux.

Le SIDERM dessert 18 367 abonnés et 38 369 habitants avec un prélèvement de 2 167 107 m³ d’eau pour l’exercice 2018.

Le rapport est consultable en Mairie.

✓ Questions d'actualité

Pour information

Monsieur POUSSE a assisté à la dernière réunion du PLUI et l'approbation par le Conseil Communautaire est prévue le 19 novembre prochain.

Une conférence intitulée « Séniors / Jeunes : est-ce vraiment une opposition ? » aura lieu le mardi 12 novembre prochain à la Salle Audonienne à 20h.

Un concert « La grande soirée du trombone » organisé par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » aura lieu à 20h 30 le Samedi 23 novembre au Val'Rhone à Moncé en Belin.

La commune est conviée à la cérémonie de remise des prix et diplômes 2019 « Paysages de nos villes et villages fleuris » par le Conseil Départemental le Mardi 26 novembre à 14h au Centre socio culturel du Val'Rhone à Moncé en Belin. Monsieur PANNIER, Madame PASQUIER Marie-Thérèse et Madame FONTAINE Martine (membre extérieur de la commission fleurissement) iront à cette cérémonie.

L'école a le projet d'une sortie scolaire « Nettoyons la nature » a eu lieu le vendredi 27 septembre dernier (kit fourni par Leclerc).

La collecte nationale 2019 des Banques Alimentaires aura lieu les 29 et 30 novembre prochain.

La nouvelle édition du salon « Des auteurs près de chez vous » aura lieu le Dimanche 1^{er} décembre prochain de 10h à 18h à la salle polyvalente d'Ecommoy.

La commune de Saint Ouen en Belin est rattachée à la Croix Rouge de La Flèche.

La cérémonie du 11 novembre de Saint Ouen en Belin aura lieu le Dimanche 10 novembre.

La boucherie itinérante VALLUET ne se déplacera désormais que le samedi matin faute de clients le mercredi.

L'épicerie Epi Fany assurera la fourniture du pain à compter du 20 novembre prochain en l'attente d'un nouveau boulanger.

Le gala des Séniors a eu lieu le 27 octobre dernier et a été très apprécié par les aînés (82 personnes).

Le Conseil d'Ecole a eu le 4 novembre dernier avec un effectif à la rentrée de Toussaint de 129 élèves.

Monsieur JOURDAIN indique que lors de la dernière réunion du personnel de surveillance du restaurant scolaire pendant la pause méridienne, il a été évoqué le nombre de rationnaires (entre 100 et 110).

Il sera donc étudié dans un premier temps le renforcement de l'équipe actuelle mais également la révision des horaires d'école à compter de la rentrée 2020/2021.

Le Téléthon dont le thème national est « Allez plus haut » portée par l'association Bélinos aura lieu le vendredi 6 décembre prochain à la salle audonienne. La prochaine réunion des associations est prévue le Mercredi 13 novembre.

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration dont le thème est « Le dynamisme des artisans ».

La commission « Cadre de Vie » a décidé de récupérer des bottes d'enfants (mots dans les cahiers des enfants) et des vieux parapluies pour l'aménagement des espaces verts en 2020.

Par ailleurs, la prévision de l'achat d'une tonnelle est abandonnée mais la commune sera équipée de nouveaux bancs en 2020.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le Vendredi 13 décembre 2019 à 20h 30.

La séance est levée à 23h 45

Le Secrétaire de séance,